

TOGO

Un membre nigérian d'Amnesty International a été arrêté et torturé par les forces de sécurité togolaises

Index AI: AFR 57/13/99

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International vient d'apprendre qu'un des membres de sa section nigériane avait été appréhendé, torturé et menacé d'exécution par les forces de sécurité togolaises entre le 19 et le 27 mai 1999.

Ameen Ayodele se rendait du Ghana au Nigéria via le Togo le 19 mai. Au poste-frontière d'Aflao, entre le Ghana et le Togo, il a présenté sa carte de membre d'Amnesty International aux forces de sécurité pour prouver son identité, tous ses autres papiers, y compris son passeport, lui ayant été dérobés.

La police des frontières l'a arrêté, le soupçonnant d'agir en tant qu'« espion » pour le compte d'Amnesty International avant la visite à Lomé du secrétaire général de l'Organisation, Pierre Sané, qui devait avoir lieu le 21 mai 1999 mais qui a été finalement annulée par les autorités togolaises. Ameen Ayodele a dû passer les neuf jours qui ont suivi dans une cellule exiguë, sans le moindre vêtement et privé de nourriture. Il a été torturé et frappé quotidiennement, tandis que les autorités togolaises l'interrogeaient sur ses activités au Togo pour le compte d'Amnesty International. Il n'avait rien à leur révéler.

« Ces événements illustrent une fois de plus la politique de violations des droits humains menée par le régime togolais qui, lorsqu'il est critiqué à propos de la situation des droits fondamentaux dans le pays, réplique en recourant aux arrestations et à la torture, faisant régner la terreur non seulement parmi sa population mais aussi chez les ressortissants étrangers qui se trouvent sur son territoire », a déclaré Pierre Sané.

Ameen Ayodele a raconté comment on l'avait réveillé à 3 heures du matin le premier jour de sa détention, avant d'ajouter : « En revenant des latrines, j'ai été attaqué par deux policiers et battu. On m'a dit que c'était ce qu'on appelle un "café fort". »

Ameen Ayodele a évoqué en ces termes la journée du lendemain, vendredi 21 mai : « On m'a emmené dans une pièce où a débuté une nouvelle séance d'interrogatoire. J'ai répété aux deux hommes en civil qui étaient venus me chercher dans ma cellule ce que j'avais dit au chef de la police. Puis l'un d'eux m'a demandé si j'étais membre de l'opposition nigériane. Je lui ai dit qu'il devrait définir le terme opposition avant que je puisse répondre à cette question. Ils m'ont alors interrogé sur le tract que je distribuais : j'ai répété que je n'avais aucun tract à distribuer. Il s'est alors mis en colère, a sorti son arme et l'a mise dans ma bouche en menaçant de tirer si je ne lui donnais pas le nom de la personne avec laquelle j'étais en relation au Togo. Je suis resté déterminé et je lui ai dit que je ne connaissais personne au Togo. Il a alors déclaré à son second qu'ils devraient m'abattre et s'en aller. L'autre a répondu qu'il valait mieux faire ça la nuit. » Tôt le lendemain matin, Ameen Ayodele a été conduit sur une plage non loin du poste-frontière, où on a menacé de l'exécuter et de jeter son corps à la mer.

Ameen Ayodele a déclaré que ces traitements lui avaient été infligés uniquement en raison de son appartenance à Amnesty International et qu'il ignorait tout de la visite de Pierre Sané au Togo.

L'Organisation recommande à ses membres de faire preuve de prudence lorsqu'ils se rendent au Togo ou passent par ce pays, leur sécurité n'y étant pas garantie par les autorités.

Amnesty International pense que la manière dont Ameen Ayodele a été traité par les forces de sécurité togolaises est liée à la controverse suscitée par la publication, le 5 mai 1999, du dernier rapport de l'Organisation sur le Togo.

Ce document a provoqué la colère du gouvernement togolais, qui l'a qualifié de « tissu de mensonges ». Trois défenseurs des droits humains, dont un membre de la section togolaise d'Amnesty International, ont été arrêtés en raison de leurs liens avec l'Organisation.

AMNESTY INTERNATIONAL
BULLETIN D'INFORMATIONS 112/99

Tous trois sont toujours détenus. D'autres militants des droits fondamentaux ont dû se réfugier dans la clandestinité de crainte d'être appréhendés.

Amnesty International demande la libération immédiate et inconditionnelle de ces trois défenseurs des droits humains, qu'elle a adoptés en tant que prisonniers d'opinion.

Une mission de haut niveau conduite par le secrétaire général Pierre Sané a été refoulée à la frontière togolaise le 21 mai 1999 et, selon des informations diffusées par la presse, les autorités togolaises ont l'intention de poursuivre Amnesty International en justice à propos de son rapport. Néanmoins, jusqu'à présent l'organisation de défense des droits humains n'a été informée d'aucune procédure formelle engagée à son encontre. |

Pour obtenir de plus amples informations ou organiser une interview, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International au 44 171 413 5831.